

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 12 avril 2018**

**OBJET : Action 7.4 : MOE giratoire Ville d'accès au Délestage**

L'an Deux Mille dix-huit, le jeudi douze avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hotel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Etaients PRESENTS** : Gérard LARRAT, Any BARTHES, Régis BANQUET, Christian Raynaud, Jean Claude PISTRE, Sébastien PLA, Christine PUJOL, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Jean-Noël LLOZE.

**EXCUSES** : Isabelle CHESA (pouvoir donné à Madame Any BARTHES), Jean François De MIALHE DE SAINT MARTIN (donné pouvoir à Monsieur LARRAT), Eric MENASSI (supplée Jean-Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX (donné pouvoir Monsieur Sébastien PLA), Chloé DANILLON (pouvoir donné à Monsieur Hervé BARO),

**Secrétariat de séance** : Any BARTHES

L'accès au parking de Délestage est un point important du système de gestion des flux à l'entrée de la Cité. Pour ce faire Il a été engagé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'élaborer un programme comparant les avantages et les inconvénients de différentes solutions d'aménagements envisageables pour s'assurer de leur faisabilité technique ; la mission a été confiée à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11). Le Conseil Syndical après avoir pris connaissance des différentes possibilités présentées, s'est prononcé le 19/10/2017 pour **le scénario 1**- Reprise des accès au parking de délestage et carrefour de la rocade RD6161 sous réserve d'éloigner de façon significative l'accès au parking de Délestage de la Promenade Piétonne de la Narbonnaise ; il consiste à remplacer le carrefour actuel par un giratoire et créer un mini-giratoire sur la voie médiévale donnant accès au parking de délestage par le nord et un accès à la Cité uniquement pour les véhicules autorisés. Le maître d'œuvre devra également résoudre l'enclavement du quartier Ozanam qu'induit cette solution. Le montant total de l'aménagement est estimé à 700 000€, le coût de la maîtrise d'œuvre jusqu'aux phases PRO-AOR est estimé à 70 000€ soit : 21000€ pour la phase AVP et 49 000€ pour la phase PRO- AOR.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût de l'opération HT	Ville	Agglo	Dép. 11	Région	Autre (Europe – Etat)
70 000	14 000	16 000	16 000	16 000	8 000

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la maîtrise d'ouvrage Ville pour ce projet d'aménagement et de l'intégrer à la maîtrise d'œuvre unique des actions 6 à 9.

IL est demandé de bien vouloir valider le plan de financement suivant et d'autoriser la ville à engager les demandes de subventions.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la maîtrise d'ouvrage Ville pour ce projet d'aménagement et de l'intégrer à la maîtrise d'œuvre unique des actions 6 à 9.
- De valider le plan de financement référencé ci-dessus
- D'autoriser la ville à engager les demandes de subventions.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Publication par affichage le :

Le Président

